



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Beneficiaires

Question écrite n° 5461

### Texte de la question

M Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la necessite d'informer les cotisants a la CNAVTS de leurs droits a pension et des conditions d'ouverture de ces droits. En effet, un retraite du Val-d'Oise, age de quatre-vingt ans, ayant eleve douze enfants tout en travaillant jusqu'a soixante-huit ans, n'a pas depose en temps utile la demande de pension securite sociale a laquelle il avait droit, croyant que seule la pension pour son activite de gardien de la paix exercee pendant vingt-cinq ans lui etait due. Il vient de recevoir sa pension securite sociale enfin reclamee en 1988. Il aurait du la toucher depuis douze ans. Aucune retroactivite n'est prevue. Elle lui demande ce qu'il envisage d'entreprendre pour que de telles situations ne puissent se reproduire.

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans un souci d'ameliorer les delais de liquidation des pensions de vieillesse du regime general et l'information des assures, un certain nombre de mesures ont ete prises par les organismes de securite sociale au cours des annees recentes, notamment la constitution d'un fichier national des comptes individuels. Depuis 1980, un relevé de compte individuel est adresse par les caisses regionales aux futurs retraites, des cinquante-huit ans et demi, ce qui permet aux interesses de controler l'exactitude des informations les concernant. Afin de mieux informer les personnes approchant du depart a la retraite, l'objectif envisage est d'adresser, systematiquement, un relevé de compte aux assures ages de cinquante et cinquante-cinq ans, que ceux-ci formulent ou non leurs demandes. C'est ainsi que le bilan d'une experience d'envoi de relevés de compte aux assures de cinquante-quatre ans et demi, effectuee par la caisse regionale d'assurance maladie de Dijon, s'est avéré positif. Il apparait, des lors, necessaire d'etudier la possibilite d'etendre cette experimentation a d'autres caisses regionales d'assurance maladie. L'effort ainsi realise par les organismes de securite sociale a permis d'ameliorer notablement le service rendu aux usagers. Cependant, il s'agit, malgre l'apport de l'informatique, d'une entreprise de longue haleine, car il reste notamment pour les generations les plus anciennes a eliminer certaines insuffisances resultant des supports « papiers » alors utilises et des modes d'organisation en vigueur a l'epoque.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Lecuir Marie-France](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5461

**Rubrique :** Retraites : regime general

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

**Ministère attributaire :** solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 novembre 1988, page 3311